



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juillet 2012

Original : anglais/français

Dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 31 juillet-9 août 2012

Point 8 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Normalisation nationale : traitement des noms
dans les services compétents**

Projet de résolution sur les noms à caractère publicitaire

Soumis par le Canada**

Résumé***

La commercialisation de la toponymie est une pratique de plus en plus courante. Qu'il s'agisse de dénominations rappelant des marques de commerce ou encore d'entreprises achetant le droit de nommer des lieux, les pratiques commerciales et publicitaires menacent de porter préjudice à la toponymie.

Plusieurs autorités toponymiques de par le monde se sont déjà dotées de critères ou de normes visant à limiter l'utilisation des noms de marques de commerce dans la toponymie. Il apparaît opportun qu'une résolution visant à décourager l'attribution de toponymes à caractère publicitaire ainsi que les différentes pratiques de commercialisation des noms géographiques soit adoptée à la dixième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques.

* E/CONF.101/1.

** Établi par Marie-Ève Bisson et Marc Richard de la Commission de toponymie du Québec (Canada).

*** Le texte intégral peut être consulté dans les langues d'origine à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf10.html>.

